

# Info-réseau

Journal d'information du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

## Éditorial

### Nouvelle donne

Les premières assises nationales de la vie associative (20 et 21 février) vont probablement en étonner plus d'un. Cet événement, co-organisé par le CNVA (Conseil national de la vie associative) et la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale), témoignera de la vitalité du mouvement associatif en France, mais aussi de son faible poids politique dû à son hétérogénéité. Cette rencontre pourrait ouvrir une période de réflexions, d'échanges et de bouleversements, même si l'horizon qui se profile est plutôt celui de l'année 2001, qui marquera le centenaire de la loi de 1901.

Plusieurs des chantiers ouverts ou qui devraient l'être dans les prochains mois concernent les Régies de Quartier. Nous avons donc choisi d'en rendre compte dans cette nouvelle livraison d'*Info-réseau* et d'essayer de les resituer dans le mouvement plus profond de notre société et les inflexions récentes de plusieurs politiques publiques.

Ainsi, "nouveaux services, nouveaux emplois", "économie solidaire", "entreprise à but social", "réciprocité Nord-Sud", "évaluation participative"... font écho à ces concepts de proximité, d'utilité sociale, de démocratie participative et de développement durable que les pouvoirs publics mettent désormais au rang de leurs priorités.

Le développement de nouvelles activités invite l'ensemble de la société civile à se mobiliser pour l'emploi. Aux antipodes à la fois d'un modèle répondant au seul critère du profit et d'une économie administrée - dont on a vu combien elle était inefficace face au chômage de masse -, un espace s'ouvre pour mettre en synergie les compétences et les ressources, bref, pour construire une économie au service de l'homme.

Les associations - et, parmi elles, les Régies de Quartier - ont un rôle essentiel à jouer, et ce pour trois raisons :

— leur identité non lucrative et leur gestion désintéressée les placent d'emblée dans une perspective autre que celle du profit ;

— leur proximité du terrain leur permet de mesurer les besoins ;

— leur propre fonctionnement peut garantir que la négociation sur la notion d'"utilité sociale" soit aussi prétexte à débat démocratique.

Pour les Régies de Quartier, l'économie solidaire consiste, en effet, à faire peser le débat démocratique sur les initiatives économiques. La politique de la Ville ne dit pas autre chose en donnant désormais la priorité à la "participation des habitants" et à leur implication dans la "co-production de services urbains" : c'est tout à la fois l'ambition d'un renouveau démocratique et la condition sine qua non pour une gouvernance durable de la ville du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Charles Bouzols**

Président du CNLRQ

### SOMMAIRE

#### 2-4 En direct des Régies

Services inédits, "nouveaux services, nouveaux emplois"

#### 5-15 Zoom

**Economie solidaire et vie associative**

◆ Les Régies de Quartier au cœur de l'économie solidaire

◆ Evreux : une Régie entre insertion et économie solidaire

◆ Contribution du CNLRQ aux Assises

◆ A la rencontre des acteurs mexicains

#### 16-19 En direct du Réseau

Echo des commissions, politique de la Ville, initiatives internationales, agenda...

#### 20 En débat

L'enjeu d'une économie plurielle : une interview d'Hugues Sibille.



Habitante de Chambéry-le-Haut, militante sur le quartier depuis plusieurs années, Anne Desvignes assure la co-responsabilité de la Commission globalisation du CNLRQ (voir page 13).

### De nouvelles activités

Plusieurs Régies de Quartier ont mis en œuvre des services de proximité de type inédit. En voici quelques exemples.

#### ◆ Atelier itinérant de réparation automobile

Régie de Quartier Toulouse Bellefontaine (Toulouse, 31)

→ O/B/J/E/C/T/I/F/S

- ◆ Améliorer l'environnement en récupérant les déchets consécutifs aux réparations effectuées par les habitants sur les parkings (pièces usagées laissées sur place, carcasses de voiture, vidanges dans les égouts...).
- ◆ Valoriser les savoir-faire des habitants dans le domaine de la réparation automobile.
- ◆ Sécuriser les lieux de stationnement des véhicules des acteurs institutionnels travaillant sur le quartier.

→ D/E/S/C/R/I/P/T/I/F

Muni d'un véhicule de type Master (aménagé en outillage et cuve de vidange), l'atelier itinérant aide les habitants à effectuer des réparations sur leur véhicules selon les normes techniques et de sécurité. Il leur fournit l'outillage nécessaire et les conseils appropriés pour de petites interventions (maximum 2 heures). Il peut également apporter des conseils sur des grosses réparations (mais sans intervention directe) ou intervenir à la demande des acteurs institutionnels travaillant sur le quartier (mais sans participation active de leur part).

→ M/I/S/E/ E/N/ Œ/U/V/R/E

1 personne expérimentée en contrat de droit commun (CDI); 1 personne en "emploi-jeune".

→ P/A/R/T/E/N/A/I/R/E

Ville de Toulouse.

→ F/I/N/A/N/C/E/M/E/N/T

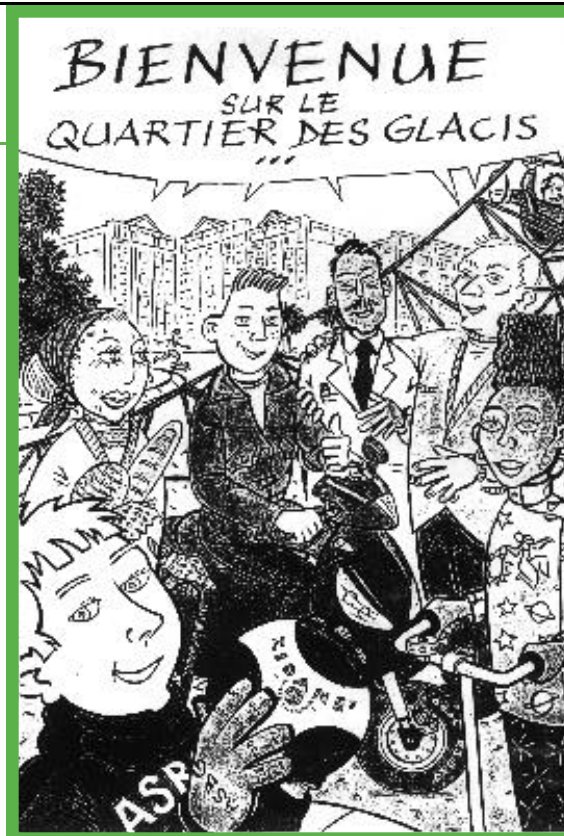
Participation marchande, subvention de la Ville et de l'Etat (dans le cadre du contrat de ville).

#### ◆ Un guide d'accueil pour les nouveaux habitants

Régie de Quartier des Glacis (Belfort, 90)

→ O/B/J/E/C/T/I/F/S

- ◆ Favoriser l'intégration des nouveaux habitants.
- ◆ Les mettre en relation avec les associations, les commerçants et les habitants plus anciens.
- ◆ Aider à la prise de conscience d'une appartenance au quartier.



→ D/E/S/C/R/I/P/T/I/F

La Régie vient de réaliser un guide d'accueil présentant le quartier des Glacis : plan du quartier, plan de la ville, fiches thématiques (écoles, services publics, associations, infos pratiques, numéros d'urgence, citoyenneté et vie politique du quartier...).

Présenté aux élus et au bailleur le 13 février, ce guide, tiré à 2000 exemplaires et promotionné par une campagne d'affichage, sera remis deux fois par an aux nouveaux habitants à l'occasion d'une rencontre. Il sera accompagné d'un "chéquier découverte" qui présentera les services, associations et commerces du quartier (avec des bons de réduction sur certains services et des invitations aux activités des associations...).

→ M/I/S/E/ E/N/ Œ/U/V/R/E

Un groupe de bénévoles du quartier : 12 membres du Conseil d'administration de la Régie, plus dix habitants, le directeur et la secrétaire de la Régie...

→ P/A/R/T/E/N/A/I/R/E/S

L'OPAC et des prestataires extérieurs.

→ M/É/T/H/O/D/O/L/O/G/I/E/ D/E/ T/R/A/V/A/I/L

Dix réunions du groupe de bénévoles se sont tenues pour :

- ◆ définir la nature des informations;
- ◆ les collecter et se répartir leur traitement;
- ◆ lier des contacts auprès des structures concernées;
- ◆ rédiger et réaliser le guide.

### ◆ Un chantier d'insertion sur les mosaïques

Régie de Quartier Sanitas (Tours, 37)

→ O/B/J/E/C/T/I/F/S

- ◆ Assurer un tremplin vers l'emploi ou la formation professionnelle.
- ◆ Créer une dynamique locale autour de la mosaïque (visite de l'atelier par les écoles, mise en place d'une exposition).
- ◆ Donner une image positive du groupe et du quartier.
- ◆ Recréer du lien social à travers une activité artistique.

→ D/E/S/C/R/I/P/T/I/F

La Régie organise un chantier d'insertion qui concerne douze personnes, recrutées en CES (Contrat Emploi Solidarité) pour une durée de six mois (13 janvier-13 juillet). Encadrés par une artiste en arts plastiques (et

par le chargé d'insertion de la Régie pour leur accompagnement social), les habitants salariés réaliseront des fresques en mosaïques, qui seront ensuite posées sur les transformateurs électriques d'EDF.

→ M/I/S/E/ E/N/ Œ/U/V/R/E

Elle est assurée par des habitants du quartier du Sanitas en démarche d'insertion, bénéficiaires du RMI ou suivis par la Mission locale. 5 hommes et 7 femmes entre 19 et 48 ans (moyenne d'âge : 26 ans).

→ P/A/R/T/E/N/A/I/R/E/S

DDTEFP d'Indre-et-Loire, Mission locale, Circonscription d'action sociale, Contrat de Ville de Tours, Commission locale d'insertion, EDF-GDF.

→ F/I/N/A/N/C/E/M/E/N/T

EDF-GDF, Ville de Tours, Conseil général, Etat, Fonds social européen.

## On l'a lu dans la presse

**L'activité des Régies fait régulièrement l'objet d'articles dans la presse locale et régionale. Petite sélection des initiatives ainsi repérées.**

### ◆ Banque alimentaire à Saint-Dié

Association Régie de Quartier Déodatienne (Saint-Dié, 88)

La Régie de Quartier de Saint-Dié a lancé les bases du projet de création d'une Banque Alimentaire dans les Vosges. Plusieurs partenaires associatifs sont impliqués dans le partenariat pour cette démarche collective et sociale. Une initiative destinée à lutter contre le gaspillage grâce à la récupération des surplus agricoles, agro-alimentaires et denrées non commercialisables mais consommables. *L'Abeille*, 2 octobre 1998

### ◆ Education routière à Mulhouse

Régie d'Arrondissement Bourtzwiller (Mulhouse, 68)

La Ville de Mulhouse a acheté 35 vélos enfants et 5 vélos adultes pour les élèves de CM1 et CM2. Par rotation et selon un planning établi sur l'année scolaire, les vélos sont mis à disposition des écoles. L'apprentissage se fera tout d'abord sur un lieu protégé, puis sera suivi de sorties en ville. La Régie de Quartier de Mulhouse Bourtzwiller participe à cette opération, en prenant en charge l'entretien des bicyclettes avec la participation des enfants. *L'Alsace*, 14 septembre 1998

### ◆ Expositions-animations à Abbeville

Association Régie d'Abbeville (Abbeville, 80)

La Régie de Quartier d'Abbeville a présenté en novembre dernier une exposition sur le thème : "De

l'histoire de la monnaie à l'Euro monnaie unique". Lors d'une réunion-animation, l'intervention de représentants de la Banque de France, de la Banque Populaire et de la Recette des Finances a permis aux habitants du quartier d'en connaître davantage sur la future monnaie unique et ses applications.

En décembre, l'exposition proposée a eu pour thème : les différentes élections et les champs de compétences des collectivités territoriales. *Le Journal d'Abbeville*, 31 décembre 1998

### ◆ Réseau informatique et insertion à Villeurbanne

Régie de Quartier Les Buers Saint-Jean (Villeurbanne, 69)

Pour renforcer la synergie entre les partenaires de l'insertion par l'économique de Villeurbanne, la Régie de Quartier Les Buers Saint-Jean s'est reliée au réseau informatique regroupant les différentes structures locales travaillant dans le champ de l'insertion par l'économique. Ce réseau informatique vise à permettre une mutualisation des données et un suivi dans la transparence du parcours des demandeurs d'emploi.

Les structures reliées en réseau informatique sont l'ANPE, Solidarité Service, la Régie de Quartier Les Buers Saint-Jean, Batira et Alpies. *Le Progrès*, 22 octobre 1998

### ◆ Echange et linguistique à Blois

Association Régie de Quartier (Blois, 41)

En vue d'accueillir la délégation mexicaine venue en France, notamment pour visiter des Régies de Quartier, huit salariés de la Régie de Blois ont pris des cours d'espagnol afin de pouvoir échanger avec leurs homologues mexicains. *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 2 novembre 1998

## Nouveaux services, nouveaux emplois

Aujourd'hui, 90 Régies se sont engagées dans le dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois", et ont permis la création de 160 postes de travail sur trois champs d'activités : 58% dans la médiation, 27% dans le secteur "cadre de vie" et 15% dans l'environnement. 85% des jeunes recrutés habitent les quartiers concernés, et la majorité d'entre eux a plus de 24 ans (38% sont en CDI et 62% sont en CDD). En ce qui concerne les niveaux de formation au moment de l'entrée en poste :

- ◆ 60% des jeunes ont un niveau V et VI;
- ◆ 30% ont un niveau IV;
- ◆ 10% ont un niveau III et plus.

Le CNLRQ a mis en place un programme d'accompagnement des Régies qui se décline sous différentes formes :

- des interventions collectives, à l'initiative des délégués en Région;
- du soutien individualisé pour trouver, avec les directeurs confrontés à des difficultés, les solutions méthodologiques les mieux adaptées;
- une session de formation de quatre journées, en direction des directeurs de Régies. Engagée depuis novembre 1998, celle-ci a pour but de faire réfléchir collectivement les directeurs, à partir de leurs pratiques, sur le montage de projets, sur le partenariat, et de maîtriser la logique de professionnalisation à engager rapidement.

### La mobilisation des bénévoles

Contrairement à certaines craintes, la mise en œuvre du programme "nouveaux services, nouveaux emplois", loin de conduire à un désengagement des militants associatifs, peut s'avérer un excellent outil pour mobiliser les bénévoles et dynamiser la vie associative de la Régie. A condition de prendre le temps nécessaire pour mûrir le projet afin d'en permettre une réelle appropriation par l'association Régie. En voici trois exemples.

#### ◆ Educateur canin et correspondants de nuit

*Régie Plus (Chambéry, 73)*

L'activité "éducateur canin" (qui a permis l'embauche d'un jeune en "emploi-ville", transformé en "emploi-jeune") mobilise de nombreux habitants de Chambéry-le-Haut et participe donc d'un dynamisme associatif déjà fort dans cette Régie. Elle s'adresse notamment aux jeunes propriétaires de chiens : il est aujourd'hui envi-

sagé, à partir de cette activité, la création d'une nouvelle association, gérée par les jeunes eux-mêmes.

Dans un autre quartier de Chambéry, le Biollay, la Régie a accepté de porter le projet de mise en place de Correspondants de nuit, à condition qu'il soit soutenu par une importante dynamique associative. Un "comité de suivi" a donc été mis en place, qui regroupe plus de 30 structures (dont la moitié associatives). La "mayonnaise" a pris. Tant et si bien que les habitants du Biollay envisagent maintenant la création d'une autre Régie sur leur quartier!

#### ◆ Agent de communication sur le traitement des déchets

*Régie de Quartier Castres-Aillot-Bisséous-Développement (Castres, 81)*

Il s'agit d'une Régie de création récente (automne 1997). Dès le stade de l'expertise préalable, un groupe de huit habitants (dont 7 sont devenus administrateurs de la Régie et la huitième salariée!) a tenté d'identifier les besoins du quartier en matière de collecte des déchets. Un poste d'"agent de communication sur le traitement des déchets" a donc été ouvert, grâce au dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois". Les habitants ont été associés au recrutement. Certains d'entre eux continuent à se mobiliser au sein du groupe de pilotage chargé d'appuyer le travail du jeune, de l'aider à monter des réunions avec les habitants, de réfléchir à la mise en place d'une filière économique autour du compost et d'étendre cette activité au-delà du quartier.

#### ◆ Agent développeur de services de proximité

*Association Régie de Quartier Déodatienne (Saint-Dié, 88)*

La Régie a fait le constat que de nombreux projets, individuels ou collectifs, ne voyaient pas le jour sur le quartier faute d'être suffisamment appuyés et orientés. Elle a donc ouvert, à l'automne dernier, un poste d'"agent développeur de services de proximité". Nadia, la jeune femme recrutée en "emploi-jeune", était connue pour son implication dans le tissu associatif local, notamment en matière de soutien scolaire. Son embauche devrait permettre de réduire le risque d'essoufflement des bénévoles en les soutenant dans leurs projets.

### NOUVELLES REGIES LABELISEES

◆ Régie de Quartier Agen

Sud (Agen, 47)

◆ Allon Construire Ensemb

(Le Port, La Réunion, 97)

### NOUVEAUX SITES EN EXPERTISE

◆ Viry-Chatillon (91)

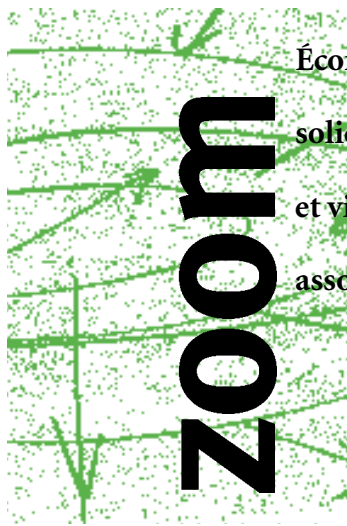
◆ Arles (13)

◆ Trappes (78)

◆ Aix-les-Bains (73)

◆ Nice (06)





Économie

solidaire

et vie

associative

# 1) National

## Les Régies de Quartier au cœur de l'économie solidaire

Les médiateurs de bus d'Avignon : un exemple de service solidaire



HERVE VINCENT

Depuis plusieurs années, les Régies de Quartier inscrivent leur action dans le cadre de l'« économie solidaire », dont les réseaux ne cessent de se développer, en France comme à travers le monde. A l'heure où le gouvernement français affirme sa volonté d'incarner ce concept, il a paru utile de le « revisiter », aux niveaux local, national, et international. Une manière de donner aux acteurs des Régies des outils pour mieux comprendre le sens de leur action.

« Économie solidaire » : l'expression peut encore sembler barbare à certains acteurs des Régies. Pourtant, dès qu'on se penche sur la question, l'activité des Régies de Quartier, depuis leur création, est marquée par un certain nombre de spécificités qui les rapprochent du mouvement de l'économie solidaire. Dès 1993, leur Manifeste n'affirmait-il pas que *« les Régies de Quartier participent à la construction d'une économie solidaire basée sur l'amélioration de la gestion urbaine d'un territoire et sur la redistribution des flux financiers ainsi collectés »*?

### ◆ Des activités économiques au service d'une action de médiation sociale

Si une Régie fonctionne selon les mêmes règles qu'une entreprise (rigueur financière, viabilité des prix du marché, application du code du travail), ses activités économiques constituent seulement un outil au service de la réalisation de son objectif social : insertion et médiation. Les activités qu'elle développe ont donc

nécessairement un caractère d'« utilité sociale ». Ainsi, on considère qu'environ 20% du temps de travail d'un salarié d'une Régie, quel que soit son service, est consacré à la construction du lien social entre les habitants : écoute, prévention des conflits, repérage des dysfonctionnements, convivialité, médiation avec les institutions, etc.

Ce caractère d'utilité sociale fait que les activités des Régies, si elles relèvent souvent du secteur marchand, se situent hors du champ concurrentiel. Ce qu'exprime fort clairement la notion de « prestations marchandes non concurrentielles ».

### ◆ La mutualisation des ressources

La solvabilisation des activités d'une Régie repose généralement sur un « cocktail » entre des ressources marchandes (prestations vendues), des ressources non marchandes (contrats d'objectifs) et des ressources non monétaires (concours bénévoles). De par sa nature partenariale et associative, la Régie est capable de mutualiser ces différents types de ressources au service des habitants. Elle sait mobiliser des financements publics qui, venant compléter ces recettes marchandes et ces concours volontaires, permettent de répondre à de vrais besoins sociaux.

### ◆ La réponse à des besoins non satisfaits

On compte quelque 130 Régies de Quartier en France, mais on n'en trouve pas deux qui aient strictement les mêmes activités. Car celles-ci ne sont pas définies a priori, lors de la création de la Régie : elles se mettent en place progressivement, à partir d'une analyse des besoins sociaux non satisfaits auxquels les partenaires (à commencer par la Ville et les bailleurs) entendent apporter des réponses. Les salariés de la Régie jouent eux-mêmes un rôle en ce sens en favorisant la circulation de l'information et l'émergence des besoins. ▶

► ♦ **Une approche territoriale**

La logique qui sous-tend l'action d'une Régie de Quartier est celle d'une économie de "circuit court" : la production de services, par et pour les habitants, génère des salaires qui sont réinjectés dans l'économie locale et permettent de dynamiser le commerce de proximité. De plus, l'implication des habitants dans la gestion urbaine (à la fois comme salariés dans l'exécution des tâches et usagers du résultat du travail) contribue à maîtriser les coûts (en réduisant les charges).

Les missions d'une Régie de Quartier participent donc clairement à la construction d'une économie du territoire.

♦ **Une démarche partenariale**

Une Régie de Quartier ne se considère pas comme un simple "prestataire", chargé d'exécuter un marché pour le compte d'un donneur d'ordre. Elle s'efforce de négocier auprès de ses partenaires (Ville et bailleurs, notamment) la manière dont cette prestation sera exécutée, en y associant étroitement les habitants. Ainsi, en dehors des trois formes classiques de passation des marchés (conventions, marchés à commande, marchés négociés), les activités des Régies peuvent faire l'objet de "conventions sur objectifs" qui précisent les besoins à satisfaire, la nature de la prestation technique et de la prestation sociale, les emplois créés et les publics bénéficiaires de ces emplois.

♦ **Une logique de développement durable**

L'action d'une Régie se situe dans une logique de développement durable. A la fois parce qu'elle contribue à améliorer le cadre de vie et l'environnement, et parce qu'elle s'efforce de donner à ses interventions un caractère pérenne, en dotant ses salariés d'un statut de droit commun et en portant une grande attention à leur professionnalisation.

Ces six critères constituent, sans nul doute, la base d'une nouvelle économie, définie à partir des besoins de  
suite p. 8

**Le CNLRQ et l'Inter-réseaux de l'économie solidaire**

Faisant suite à l'appel, lancé dans le journal *Le Monde* du 18 juin 1997, en faveur d'un espace pour l'économie solidaire, une vingtaine de réseaux du développement local et d'organisations de solidarité internationale\* se sont regroupés au sein d'un Inter-réseaux de l'économie solidaire. L'IRES s'est donné trois axes de travail pour 1999 :

- ♦ l'information des acteurs des réseaux membres et des partenaires institutionnels, nationaux et locaux;
- ♦ la capitalisation des expériences et leur mise en valeur;
- ♦ la coordination entre les réseaux et le soutien à des initiatives inter-réseaux en région.

Le premier numéro de la lettre de l'IRES vient de paraître. Il se fait l'écho des réalisations marquantes

de chaque réseau et des dernières initiatives inter-réseaux en région. Deux coups de projecteurs sont consacrés l'un à une initiative locale, l'autre à la concrétisation d'un projet inter-réseaux. Les informations internationales s'accompagnent d'un point de vue intéressant sur "L'AMI et la dictature économique".



\* Membres de l'IRES: ADEL, ADSP, Artisans du Monde, BIOCOOP, CCSC, CNLRQ, Civilités, Crida, Culture et Proximité/Opale, Culture et Liberté, Economie et Humanisme, Fonda Rhône-Alpes, GIEPP, La Presqu'île RCS, MRERS, MRJC, Peuples Solidaires, Progrès, REAS, STAI, Terre des Hommes. Membres associés : CCFD, Frères des Hommes.

**Vers un statut de l' "entreprise à but social" ?**

Faut-il créer un statut d' "entreprise à but social" pour les structures qui exercent des activités marchandes, mais répondant à des besoins qui ne sont pas aujourd'hui satisfaits par le marché et intégrant des objectifs spécifiques d'utilité sociale? C'est la question sur laquelle se penche aujourd'hui Alain Lipietz, économiste au CEPREMAP, dans le cadre d'une

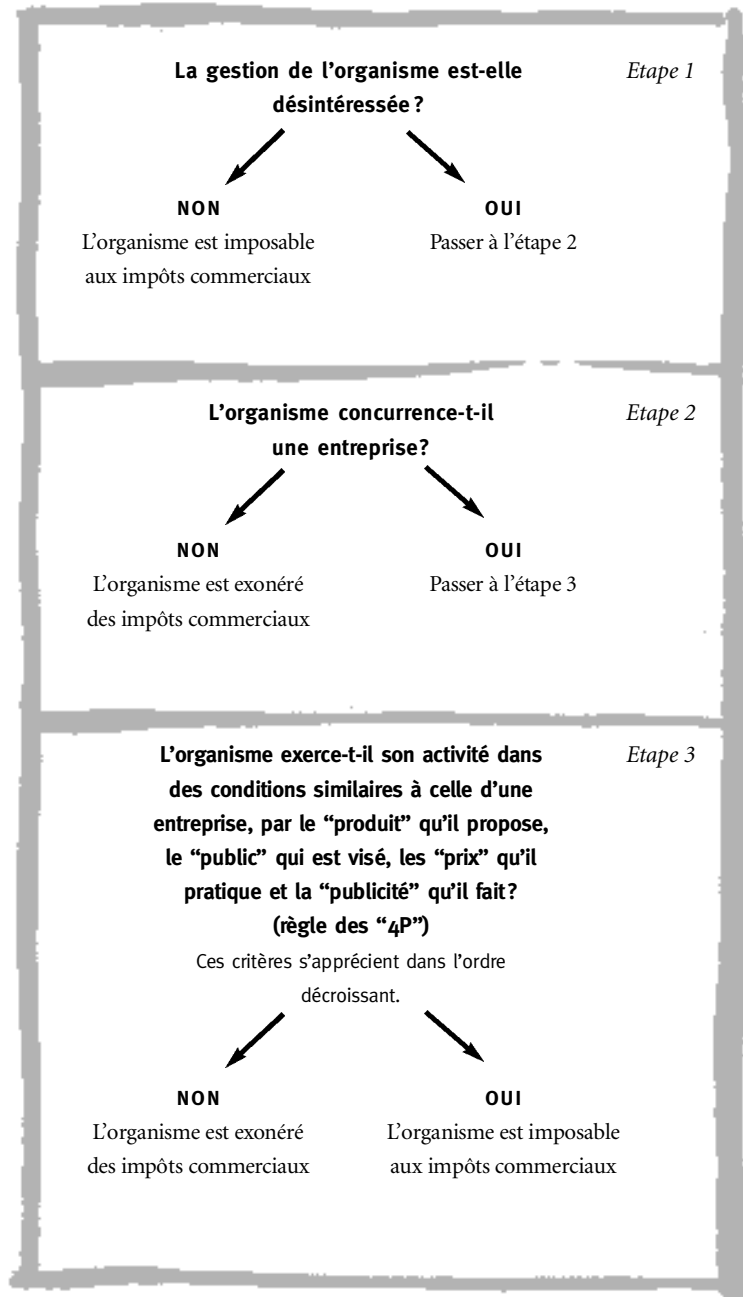
mission qui lui a été confiée par Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Un enjeu qui dépasse, et de loin, le seul aspect juridique : il s'agit bien d'étudier les moyens d'aider à l'émergence et à la structuration d'un tiers secteur d'économie solidaire, dépassant les frontières traditionnelles de l'économie sociale.

Aussi Alain Lipietz, pour remplir sa mission, a-t-il tenu à élargir au maximum le champ de ses interlocuteurs : il a rencontré aussi bien les réseaux de l'insertion et ceux de l'économie sociale (mutuelles,

coopératives...) que ceux qui, telles les Régies de Quartier, s'efforcent de développer des activités pérennes répondant à de nouveaux besoins sociaux. Premier constat : par-delà leur hétérogénéité, les différentes "têtes de réseaux" manifestent clairement leur volonté de travailler ensemble et de se doter d'un certain nombre de cadres communs. Alain Lipietz vient de remettre un pré-rapport à Martine Aubry et son rapport final est attendu pour après les assises de la vie associative. Un travail auquel le CNLRQ, concerné au premier chef, accorde la plus grande attention.

# Les perspectives ouvertes par la nouvelle instruction fiscale

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'instruction fiscale du 15 septembre 1998 ne fait pas l'unanimité au sein du monde associatif. Est-ce une surprise? Oui, si l'on considère qu'elle ne change pas le cadre législatif, mais qu'elle vient "outiller" tout à la fois les associations et leurs interlocuteurs des services fiscaux pour préciser le régime dont elles peuvent bénéficier. Non, si l'on observe l'extrême diversité du paysage associatif français. Le schéma ci-contre précise le mécanisme qui prévaudra désormais à l'instruction du dossier d'une association.



## La réaction des Régies de Quartier

Les Régies de Quartier, qui revendiquent que l'on reconnaisse leurs activités

comme des "prestations marchandes non concurrentielles" (et ce, en raison d'un mode de faire particulier, qui privilégie la reconstruction du lien social), se retrouvent assez bien dans la règle des "4 P" qui dessine les contours de la notion d' "utilité sociale".

Mais la question essentielle n'est-elle pas celle de la finalité de tel ou tel choix fiscal? Ne pas taxer deux fois des flux financiers directement réinvestis dans la survie de territoires en difficulté, optimiser l'utilisation de ressources qui ne peuvent être augmentées (loyers, charges, impôts

locaux...), inventer la solvabilité de nouveaux services utiles et répondant aux besoins de populations souvent peu solvables, etc. Bref, la première vertu de cette circulaire n'est-elle pas de nous convaincre qu'il faut redonner du sens à l'exonération fiscale?

suite de la p.6

l'homme et dans laquelle il est associé en tant qu'usager, producteur et citoyen : une économie solidaire.

### Des services de proximité aux nouveaux métiers

Au-delà des marchés passés avec la Ville ou les bailleurs sur des prestations de gestion urbaine (ménage, second œuvre bâtiment, sortie des containers, entretien des espaces verts...), de nombreuses Régies ont mis en œuvre, ces dernières années, de nouvelles activités pour répondre à des besoins non satisfaits sur leur quartier : services express auprès des particuliers, cafétérias, ateliers mécaniques, laveries et ateliers de repassage, récupération de matériaux, petites réparations... Le développement de ces services de proximité a mon-

tré davantage la capacité des Régies de Quartier à créer, à partir des besoins des habitants, des activités économiques d'utilité sociale reposant sur une hybridation des ressources. A partir de là, il était logique que les Régies s'inscrivent dans la dynamique du dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois" mis en place par Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, fin 1997. Aux termes d'un accord cadre passé en février 1998 avec Martine Aubry, le CNLRQ s'est donc engagé à poursuivre l'exploration de nouvelles activités d'utilité sociale (préservation de l'environnement, lieux de proximité, amélioration de la sécurité...) susceptibles de donner naissance à de nouveaux métiers (correspondants de nuit, ambassadeurs du tri, développeur de services de proximité, etc.). ■

## 2) Local

### Evreux : une Régie entre insertion et économie solidaire

**Pour de nombreuses Régies de Quartier, l'insertion reste la problématique centrale de leur activité. Et la notion d'économie solidaire leur semble parfois un peu étrangère. Info-réseau a choisi l'exemple d'Evreux pour montrer comment une Régie, tout en se revendiquant de l'insertion, peut faire de l'économie solidaire comme monsieur Jourdain : sans le savoir.**

Insertion, insertion, insertion... Depuis sa création, en 1989, la Régie des Quartiers d'Evreux en a fait la première des priorités. L'une de ses salariées, Marie-Jo, a même été embauchée en tant que "réfèrent PLIE" (plan local d'insertion par l'économique) : outre le suivi social des salariés de la Régie, elle prend en charge celui d'une trentaine de personnes extérieures en vue d'assurer leur reclassement professionnel.

En même temps, la Régie n'a jamais souhaité limiter son champ d'action aux prestations confiées par la Ville et les bailleurs sociaux. Elle a décidé de saisir toutes les opportunités locales pour lancer de nouvelles activités. Ainsi, l'équipe "bâtiment" intervient de longue date dans une grande surface voisine (Carrefour) pour y assurer des travaux de peinture et la réparation des cad-

dies. « Cela contribue à valoriser nos salariés et à améliorer la visibilité de la Régie », se félicite Gisèle Refloc'h, l'actuelle directrice.

De même, voilà six ans, suite à un chantier confié à la Régie pour réhabiliter un fruitier situé dans le parc de Trangis, juste à côté du quartier de la Madeleine, la décision a été prise, en accord avec les élus de la ville, de le transformer en mini-golf et d'en confier la gestion saisonnière à la Régie. Une activité non rentable (elle est financée en mutualisant les autres ressources de la Régie), mais qui contribue à désenclaver le quartier, à revaloriser son image, et à assurer un salaire de plus durant les mois d'été.

Autres exemples d'activités nouvelles : l'atelier couture, ouvert 16 heures par semaine aux femmes du quartier sous la houlette de Madeleine, une jeune africaine sortie d'une école de stylisme (un "défilé de mode" sera organisé au cours duquel les femmes africaines pourront présenter les vêtements réalisés) ou encore l'atelier cuisine : sous la direction d'une bénévoles il fonctionne tous les mercredis et est très prisé, notamment par les jeunes filles (12-17 ans) qui viennent y réaliser, entre autre, des gâteaux.

#### Jouer cartes sur table

Assujettie à la TVA\* sur l'ensemble de ses activités, la Régie des Quartiers n'en revendique pas moins d'assurer des "prestations marchandes non concurrentielles".

\* La nouvelle instruction pourrait lui permettre, au moins partiellement, de choisir son régime fiscal (voir page 7).



Pour faire passer cette idée, Gisèle Refloc'h a choisi de jouer cartes sur table : lorsque des entreprises du bâtiment ont commencé à se plaindre de la soi-disant "concurrence déloyale" exercée par la Régie, le conseil d'administration a invité la Fédération départementale du Bâtiment. « Ils ont compris que les subventions couvraient seulement le surcoût lié à notre mission, indéniabile, de médiation sociale. Depuis, nous n'en avons plus entendu parler... » explique la directrice.

La grande majorité des salariés de la Régie sont recrutés en CDD d'insertion. Très peu d'emplois "aidés", sinon pour l'animatrice de l'atelier couture (en "emploi-ville") et pour une personne handicapée (dont le CES vient d'être transformé en CEC). Les "emplois-jeunes"? Gisèle Refloc'h n'a rien contre, mais à condition qu'ils correspondent vraiment à de nouveaux métiers. Le cas de figure pourrait d'ailleurs bientôt se présenter avec le projet d'ouvrir un centre Internet pour les jeunes. « Animer un site sur le quartier, c'est vraiment un nouveau métier, considère la directrice. Mais il ne faut pas pervertir le dispositif "nouveaux services, nouveaux emplois". »

L'autre souci de la directrice, c'est de faire en sorte que la Régie ne soit pas utilisée pour n'importe quel projet : « Nous avons une excellente image sur le quartier. A nous de savoir la conserver. » En clair, elle n'accepte de participer à de nouveaux projets qu'à condition de pouvoir peser sur leur mise en œuvre.

### Café associatif au centre-ville

En 1996, la Régie a décidé de répondre favorablement à une demande du SETU (Syndicat ébroïcien de transport public) pour assurer la restauration d'une animation théâtrale sur le thème des transports urbains :

le café "Le Jardin du pôle". femmes africaines de la Régie sont descendues au centre-ville, en costumes traditionnels,



pour y distribuer des pâtisseries de leurs pays. L'opération ayant été très positive, elle a été reconduite les deux années suivantes. Ce qui a permis d'instaurer des relations régulières entre la Régie et le SETU.

L'été dernier, ce dernier se trouve placé devant un problème délicat : celui de l'avenir du café situé au "pôle d'échanges" qui jouxte la gare SNCF et la gare routière. Jusque-là géré par un restaurateur privé, le lieu a connu une dérive inquiétante, devenant un "espace à dangers" :

## La Régie des Quartiers d'Evreux

◆ La Régie des Quartiers d'Evreux regroupe les quartiers de *La Madeleine* (environ 20 000 habitants), *Clos-au-Duc* (2 000 habitants) et *Nétreville* (4 000 habitants), qui se sont construits depuis le début des années 70 jusqu'au milieu de la décennie suivante. Les bailleurs sociaux qui y interviennent sont la Secomile, la SCIC, l'OPAC, la ville d'Evreux et Logirev.

◆ Une "pré-Régie" a été créée en 1987-88 par la Ville et la Secomile : il s'agissait de confier à des habitants du quartier au chômage la réfection du carrelage des entrées de leurs immeubles. La création effective est intervenue au 1<sup>er</sup> décembre 1989, après que la SCIC et la Secomile aient décidé de confier à la Régie en cours

de création la remise en état (travaux de peinture) des cages d'escalier et des balcons.

◆ Le budget 1997 s'est élevé à 4,2 MF, dont 3,2 MF de chiffre d'affaires, 600 000 F de subventions et 400 000 F de contrats aidés.

◆ En 1998, la Régie d'Evreux a fait travailler une centaine de personnes, représentant l'équivalent d'une trentaine de temps plein, à peu près équitablement réparties entre ses deux activités principales (second œuvre bâtiment et ménage).

◆ Le président de la Régie des Quartiers est le maire d'Evreux, Roland Plaisance. Au Conseil d'administration, on trouve cinq élus municipaux, les bailleurs sociaux, les associations de locataires et des représentants d'autres associations des quartiers, la PAIO.

alcoolisme, trafic de drogue, prostitution, racket sur les jeunes qui fréquentent les trois lycées voisins...

Or, le SETU ne se résout pas à fermer définitivement le lieu. « Nous voulions conserver un espace convivial qui équilibre l'ambiance du pôle d'échanges », explique Claudine Couvrat, sa directrice. L'idée se fait jour d'en confier la gestion à la Régie, particulièrement bien placée pour assurer une activité à mi-chemin entre l'économique et le social. Bien sûr, le café se trouve au centre-ville, donc à l'extérieur de son territoire habituel d'intervention. « Mais c'est aussi ce qui nous a paru intéressant », explique Gisèle Refloc'h : *construire un pont entre nos quartiers et la ville.* »

Le "Jardin du pôle" - c'est le nouveau nom du café - a donc réouvert le 5 octobre dernier : de 7 h du matin à 18 h 30, avec trois salariés à bord (dont un cuisinier professionnel recruté pour l'occasion), il propose aux voyageurs en attente d'une correspondance, comme

## 1 Valorisation des ressources humaines dans les associations

La vie associative est une formidable opportunité d'épanouissement pour les individus à travers leur investissement dans un projet collectif. Dans le respect des rôles et fonctions dévolus aux différents acteurs, il faut s'attacher à favoriser une implication durable de chacun.

Le projet Régie de Quartier, qui sous-tend le développement d'une entreprise de citoyenneté à une réalité associative dynamique, garantit un rôle à chaque acteur et valorise son implication. Ainsi, nous ne parlons ni de "public", ni de "bénéficiaires", ni d'"usagers" (comme si les habitants se trouvaient à la périphérie d'un énième dispositif d'action sociale), mais bien d'acteurs engagés au cœur d'un projet qui se construit pour eux, par eux et avec eux.

## 4 Les associations, lieux de citoyenneté et d'engagement civique

Alors que beaucoup de nos concitoyens semblent s'écarter de plus en plus d'un système de représentation politique qui ne leur paraît plus crédible, que plus de vingt ans de difficultés économiques ont profondément modifié le rapport de forces entre partenaires sociaux dans l'entreprise, que le système éducatif se cherche, l'engagement associatif n'a jamais connu une aussi forte progression.

Certes, ce phénomène ne recouvre pas une explosion identique de la force militante des associations. Mais à une époque où l'individualisme domine, il s'agit bien, en réaction, de la volonté de beaucoup de Français de se situer dans un engagement collectif.

Ces engagements sont souvent

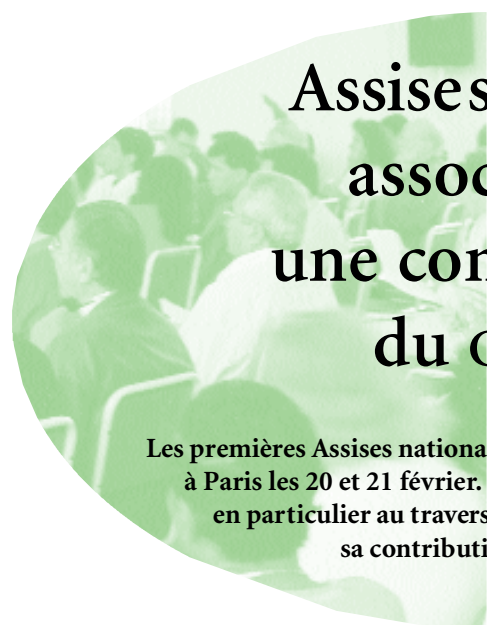
Le réseau insiste sur l'importance du duo président(e)-directeur(trice). C'est leur complémentarité (mais aussi leur capacité à appréhender, intégrer et fortifier le rôle de l'autre) qui permet l'épanouissement du projet. Au fur et à mesure de la vie de la Régie, le président est appelé à se former à la complexité du fonctionnement de l'entreprise et le directeur devient lui-même un militant du projet.

Depuis huit ans, le CNLRQ conduit un plan de formation des "acteurs" qui vise à conforter l'appropriation du projet par tous ceux qui, à des niveaux divers et dans des lieux différents, sont amenés à le mettre en œuvre. Garantir l'équilibre du projet associatif passe par un soutien au bénévolat que le salariat n'a pas vocation à évincer, mais dont il ne peut, au contraire, se passer pour évoluer au plus près de sa mission.

ponctuels, peu durables, plus limités dans leur objet. Ainsi, de nombreux chercheurs qui observent l'engagement associatif des jeunes n'hésitent pas à parler d'"adhésion post-it". Les coups assésés aux idéologies poussent les Français à chercher des engagements concrets, dont ils perçoivent rapidement l'impact, même si celui-ci paraît d'abord de portée politique limitée. Pour les Régies de Quartier, envisager la participation des habitants par le biais de la "co-production de services urbains", c'est d'abord se donner la possibilité de reconstruire un cadre de dialogue autour d'un enjeu susceptible de fédérer tous les acteurs : l'amélioration du quotidien. Les habitants peuvent dès lors jeter les bases, avec les institutions, de la reconstruction d'une vie démocratique locale plus participative.

## 2 Vie associative, transparence et relation avec les pouvoirs publics

L'évolution sociale récente a conduit bon nombre d'associations à prendre une part beaucoup plus active à la vie économique du pays. Dans le formidable mouvement de désengagement de la puissance publique, encore accentué par les effets de la décentralisation, les associations doivent redouter le piège d'un partage des compétences venu d'en haut. Elles ne peuvent tout à la fois subir l'injonction à développer leurs ressources propres (et, de ce fait, à investir de plus en plus le champ économique), se mobiliser pour l'insertion sociale et professionnelle et pour l'emploi (et contribuer ainsi à l'émergence d'un tiers-secteur d'économie sociale) et, dans le



## 5 La place des hommes et des femmes dans la vie associative

Alors que le débat n'est pas clos sur la parité hommes/femmes (ou plutôt sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques), ayons le courage de dire que les associations n'échappent pas au modèle dominant de notre organisation sociale : les femmes forment l'essentiel des membres et des militantes de la vie associative, mais leur proportion est beaucoup moins grande dans les instances dirigeantes et de représentation.

Cela n'a pas toujours été le cas, mais l'évolution récente, marquée par un investissement plus fort du mouvement associatif dans le champ économique et son émergence dans des instances de représentation et de dialogue avec les pouvoirs publics l'a fait hériter de ce que l'on connaissait déjà au sein du monde

nême temps, être unilatéralement sanctionnées, sur le plan fiscal en particulier.

En ouvrant certaines délégations de service public, l'Etat ne peut pas refuser d'établir une co-production des nouvelles règles du jeu avec la société civile, et en particulier le monde associatif. Les associations peuvent accéder à cette négociation à condition d'apporter des garanties sur la non-lucrativité de leur objet, leur gestion désintéressée et leur fonctionnement démocratique.

Ce qui pouvait n'apparaître que comme une injonction deviendrait ainsi un laboratoire pour l'invention de pratiques démocratiques nouvelles et pour faire de l'utilité sociale le sujet d'une négociation collective, donc la préoccupation de tous.

## de la vie associative : contribution au LRQ

La vie associative se déroule sur de nombreux thèmes abordés, par tous les acteurs. Le CNLRQ apporte un soutien à chacun d'eux.

de l'entreprise ou dans la classe politique.

On sait le rôle essentiel joué par les femmes dans le processus de développement, au cœur de toutes les civilisations. Dans les quartiers en difficulté, ce sont elles qui, les premières, se mettent debout pour que ceux-ci redeviennent des lieux ordinaires de la vie urbaine. Les Régies de Quartier le constatent chaque jour. C'est pourquoi elles adhèrent à la déclaration de Lima (4 juillet 1998), qui affirme notamment :

"L'économie solidaire est destinée à transformer l'économie informelle et populaire en économie de droit commun et à reconnaître le travail de reproduction sociale réalisé principalement par les femmes." Dès lors, il convient de "promouvoir des relations équitables entre les hommes et les femmes, non seulement dans la vie quotidienne, mais aussi dans tous les espaces de prise de décision..."

### 3 Vie associative et Europe : pour l'Europe sociale et civique

Au moment où la monnaie unique entre en vigueur et où les contours de l'Europe économique et financière se précisent, force est de constater que l'Europe politique et sociale reste à construire. Cela est-il seulement de la responsabilité des Etats membres et de leurs gouvernements? Notre conviction est que, sans plus attendre, les citoyens doivent prendre ce défi à bras le corps. Seule une Europe des citoyens sera à même de donner le poids nécessaire à l'Europe politique et sociale pour que celle-ci soit en mesure de mettre la dimension économique, monétaire et financière au service de son propre projet. Cela passe, bien sûr, par le rapprochement des hommes et des femmes, petits ou grands, leur connaissance mutuelle

### 6 Développement d'activités et de services

Le mouvement associatif dispose d'atouts non négligeables pour contribuer au développement d'activités et de services générateurs d'emplois, et ainsi favoriser le développement local.

#### ◆ La proximité

Les associations ont vocation à "coller" au plus près d'un territoire. A l'écoute des besoins, en prise avec le quotidien, elles sont souvent à même de participer à la reformulation de la demande sociale.

#### ◆ Le partenariat

Il est bien souvent constitutif de l'association et se renforce au fil des ans. Non limité aux aspects financiers, il fédère les énergies et met en synergie les ressources humaines.

#### ◆ Le projet

Pour inscrire une activité dans une perspective de développement durable,

et les échanges nécessaires sur les préoccupations communes.

Le mouvement associatif a investi ce champ avec ce qu'il lui donne comme espoir d'amplification de ses préoccupations. Les associations ont un rôle éminent à jouer, de par leur vocation à intervenir dans le champ de l'éducation populaire, les méthodes de celle-ci paraissant parfaitement adaptées pour appréhender la citoyenneté européenne.

En créant avec les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie, dès janvier 1993, une Association Européenne des Régies de Quartier (AERDQ), les Régies françaises ont clairement affirmé leur intention d'œuvrer dans ce sens. En posant à l'échelle européenne les questions de l'exclusion et de la relégation urbaine, elles entendent contribuer à la construction d'une Europe sociale et civique pour tous ses citoyens.

il faut que celle-ci corresponde à un projet partagé par le maximum d'acteurs. La forme juridique de l'association se prête bien à ce travail, au stade de l'élaboration ou à celui de la mise en œuvre.

#### ◆ La mutualisation

Un projet de développement local doit emporter la conviction de tous. Lors de sa mise en œuvre, il passe souvent par une construction subtile qui hybride ressources marchandes, ressources non marchandes et concours volontaires. Ceci est possible avec beaucoup de souplesse dans une association. De plus, on peut en garantir la transparence par l'exigence d'un fonctionnement démocratique.

#### ◆ L'initiative

L'innovation, on le sait, s'accommoder mal des dispositifs lourds. L'association peut aussi jouer un rôle de laboratoire.

aux lycéens ou à leurs profs, sandwiches, salades et boissons non alcoolisées. Paule, qui travaillait dans l'équipe ménage de la Régie et assure le service l'après-midi, reconnaît qu'elle a eu quelques craintes au démarrage, en raison de la mauvaise réputation du lieu. « *Mais avec Gisèle, je pouvais être rassurée : je savais qu'elle "imposerait sa loi" et ne laisserait pas le "souk" s'installer.* » De fait, les problèmes de délinquance semblent déjà appartenir au passé.

Trois mois après la réouverture du lieu, le SETU, qui a réalisé l'investissement pour réhabiliter les locaux (aménagés dans un style "jardin") et accordé une avance remboursable sur les frais de fonctionnement, affiche sa totale satisfaction. Même si les résultats sont encore en-dessous des prévisions (environ 1 000 F de facturation journalière au lieu de 2 000 F escomptés), le café est en passe de retrouver une clientèle régulière.

Satisfaction aussi du côté de la Régie : « *le contact avec le public valorise les salariés, estime Gisèle Refloc'h. Cela prouve que l'insertion, ça n'est pas que des petits boulots...* » Bref, après trois mois d'essai, tout le monde a décidé de

poursuivre l'expérience. En animant davantage le lieu : des soirées thématiques, des expositions, des animations avec d'autres associations sont inscrites au programme de cette année. Le déficit est pris en charge par la Régie, à partir de la mutualisation de ses autres activités. Mais les partenaires locaux, alors même qu'ils n'en avaient pas pris l'engagement à l'origine, sont visiblement conscients du caractère d'utilité sociale et de "service public" que revêt l'expérience. Du coup, des subventions de fonctionnement pourraient être attribuées cette année.

Activités économiques d'utilité sociale, développement de services de proximité en réponse à des besoins non satisfaits, mutualisation des ressources, logique territoriale et approche partenariale : tous les ingrédients de l'économie solidaire sont bien présents à Evreux. Pourtant, quand on lui parle de ce concept, Gisèle Refloc'h s'avoue plutôt perplexe : « *En ce qui me concerne, l'économie solidaire, c'est d'abord une création de richesses qui profite à tous, et non pas à quelques-uns.* » On est bien là au cœur du sujet. ■

## Gisèle Refloc'h : la rigueur dans le social



« *Je suis dans le social, mais côté gestion, je suis rigoureuse!* » Originaire de Seine-Maritime, après avoir mené des études de secrétariat, de comptabilité et d'enseignement ménager, Gisèle Refloc'h a travaillé huit ans dans un journal, où elle s'est forgée une réputation de grande rigueur, notamment dans la relance des "mauvais

payeurs"! Pour suivre son mari, elle se retrouve à Evreux, sans emploi, en 1984. Après neuf mois à la comptabilité et la gestion du personnel d'un garage, elle éprouve le besoin de changer d'horizon. « *Mon expérience de la vie me pousse toujours à vouloir remettre les gens à flot.* » Elle se retrouve à assurer la comptabilité d'une association locale qui s'occupe de soins à domicile et de tutelles. Le champ d'intervention lui convient, mais elle manque de contacts avec les gens. Aussi, quand elle lit une petite annonce pour un poste de secrétaire à la Régie des Quartiers, elle n'hésite pas une seconde. En 1990, Gisèle commence donc par un mi-temps de secrétariat à la Régie. Bien vite, on lui propose de valoriser ses compétences en gestion et comptabilité. Et quand le premier directeur donne sa

démission, deux ans plus tard, elle accepte sa succession proposée par le conseil d'administration. Au 1<sup>er</sup> décembre 1992, l'ancienne secrétaire devient la nouvelle directrice de la Régie. Le credo de Gisèle, c'est l'insertion professionnelle. « *Je suis convaincue que rien ne vaut le travail pour relancer la machine humaine* », affirme-t-elle haut et fort. Son dynamisme impressionne, tout comme sa volonté d'aller sur tous les fronts où peut se jouer l'insertion des habitants. « *Dès qu'on trouve un nouveau moyen de les inscrire dans une dynamique, on y va!* », assure-t-elle. Elle n'a aucun scrupule à partir en guerre contre le "laxisme" vis-à-vis des salariés. « *Lorsqu'ils ont quitté la Régie pour une entreprise classique, ils ne trouvent plus de laxisme.*

*Alors, il faut les habituer à cela!* » Les préparer à la polyvalence et leur donner le sens de l'autonomie au travail, mais aussi leur apprendre l'hygiène, à se raser le matin ou à ne pas chausser toujours les mêmes baskets etc. D'ailleurs, sur les murs de la Régie, les affiches dénonçant les risques de l'alcool et du tabac font florès... Rigoureuse, Gisèle Refloc'h n'en est pas moins conviviale et affiche un grand sens de l'écoute : « *Ce qui me touche le plus, c'est quand un ancien salarié en insertion revient à la Régie pour nous présenter son conjoint ou ses enfants. Là, je peux me dire qu'on a été, à un moment donné de sa vie, une rencontre essentielle...* » Son ambition? « *Etre là au bon moment, quand une personne commence à glisser. Mais ne jamais se sentir indispensable!* »



# 3) International

## A la rencontre des acteurs mexicains

Sergio est l'un des animateurs de FAM (Foro de Apoyo Mutuo), qui regroupe beaucoup d'ONG mexicaines intervenant dans le domaine de l'action

sociale. Leticia travaille depuis plusieurs années avec les femmes indiennes des Etats du Chiapas et de Puebla pour les aider à prendre conscience de leur identité, à mieux connaître leur corps et à participer à la vie politique locale. Fernando dirige El Quetzal, un réseau de 23 entreprises employant 145 personnes dans une logique coopérative pour concevoir, fabriquer et com-

### Anne Desvignes : «Travailler dans un esprit de réciprocité»



Habitante de Chambéry-le-Haut et militante sur

le quartier depuis plusieurs années, Anne Desvignes assure la co-responsabilité de la Commission globalisation du CNLRQ depuis quelques mois. Elle explique à *Info-réseau* sa manière d'appréhender cette mission.

«J'habite à Chambéry-le-Haut depuis dix-sept ans. Après avoir été éducatrice dans un foyer, j'ai milité au sein de nombreuses associations dans mon quartier (centre social, observatoire international des prisons, association de prévention et de lutte contre la toxicomanie...). En décembre 1997, le directeur de la Régie - créée deux ans plus tôt - m'a proposé une mission portant sur le partenariat avec les associations, tout en me précisant qu'il n'avait pas les moyens de financer ce poste. J'ai ainsi travaillé bénévolement pour Régie Plus jusqu'en avril 1998, où j'ai

pu être salariée à quart de temps sur cette mission.

A l'issue de l'Assemblée générale de Montalieu, en juin dernier, j'ai souhaité m'investir davantage dans les instances du CNLRQ. L'aspect international m'intéressant beaucoup (j'ai un frère et une sœur qui ont fait de la coopération), j'ai choisi de participer à la Commission globalisation qui se mettait en place, même si je reconnais que je n'y connaissais pas grand chose au départ. J'ai participé à la première réunion en septembre, et ma sensibilité me pousse vers l'Amérique latine (Mexique et Pérou). C'est ainsi que j'ai été amenée à assurer l'accueil des Mexicains à Chambéry.»

#### Nous ouvrir à des problématiques nouvelles

«Il m'apparaît essentiel que les Régies s'investissent dans des échanges internationaux. D'abord parce que cela participe clairement d'une de leurs missions, qui consiste à ouvrir l'esprit des gens à des problématiques nouvelles, à les sortir de leur quartier : c'est ce qui se passe pour moi en ce moment. Ensuite, parce que les acteurs étrangers que nous sommes amenés à rencontrer peuvent nous donner des idées nouvelles : ils travaillent dans la même direction que nous, mais parfois sous des formes différentes. Les Mexicains, par exemple, ont souvent une implication

politique plus forte que la nôtre : je crois que c'est une bonne chose.

Enfin, il faut être conscient du fait que l'économie solidaire dans laquelle les Régies souhaitent aujourd'hui inscrire leur action ne peut pas exister simplement au niveau local ou national : c'est au niveau mondial que cette nouvelle forme d'économie doit se bâtir. Car c'est là que se jouent les principaux enjeux concernant la création des richesses et le partage dans leur distribution. Ceci explique, par exemple, l'engagement des Régies dans des projets de commercialisation de produits de commerce équitable entre les pays du Nord et ceux du Sud.»

#### Le sens de l'écoute et du dialogue

«Si je pense, de fait, que le dispositif des Régies peut apporter des idées à des acteurs étrangers dans le domaine de la gestion urbaine de proximité, il ne saurait, en revanche, être question de chercher à le faire "essaimer" ou à l'exporter tel quel à travers le monde. Travailler à la globalisation de l'économie solidaire est un enjeu essentiel pour répondre aux défis de l'autre globalisation, celle de l'économie libérale. Mais cela ne peut se faire que dans un réel esprit de solidarité et de réciprocité, donc à partir d'un sens aigü de l'écoute et du dialogue.»

mercier des produits artisanaux... Tous trois font partie de la délégation d'une quinzaine d'acteurs mexicains, représentant des organisations de base ou des structures d'appui, qui sont venus en France, du 10 au 24 octobre dernier, à l'invitation de l'Espace Amérique Latine, rencontrer des réseaux de la lutte contre l'exclusion et du développement local. Ce voyage d'immersion a permis de vérifier un certain nombre de points de convergence, théoriques et pratiques, sur la notion même d'économie solidaire. De part et d'autre, il s'agit bien, entre la logique du marché et la logique

étatique, de proposer un modèle combinant création d'activités économiques, démocratie participative, développement local et éducation populaire. Donc de lier étroitement l'économie à d'autres composantes, a priori non économiques au sens classique du terme : solidarités nouvelles, expression des besoins de la "société civile", démocratie de fonctionnement, hybridation des ressources, développement durable...

Et de construire ainsi une alternative à un modèle économique, libéral, qui ne fonctionne plus.

Cette première rencontre a aussi montré des différences d'apprécia-

tion, dues pour une large part à des contextes différents. Pays du Sud nouvellement industrialisé, marqué par une forte présence de l'Etat, le Mexique connaît aujourd'hui une lente ouverture démocratique et un mouvement de décentralisation vers les collectivités locales, mais qui s'accompagne d'une forte offensive néo-libérale générant, comme en France, l'exclusion d'une fraction croissante de la société.

Dans ce contexte, on assiste à un développement spectaculaire de micro-entreprises, les unes situées dans le modèle libéral classique, d'autres appartenant à l'économie

## Humberto Ortiz : «Globaliser la solidarité»

**Le concept d'économie solidaire est-il appréhendé différemment dans les pays du Nord et du Sud ? Rencontré lors du voyage d'immersion du CNLRQ au Pérou (juillet 1998), l'économiste péruvien Humberto Ortiz donne quelques éclairages sur la question.**

«L'économie solidaire est l'économie du partage, au contraire de l'économie néolibérale qui est celle de la seule concurrence. Nous pensons, en effet, qu'il faut partager le travail, c'est-à-dire la production, et partager les fruits du travail, c'est-à-dire la distribution. Le modèle néolibéral est basé sur l'égoïsme et l'individualisme. Il met

l'éthique au service de l'économie, c'est-à-dire que l'être humain n'y a de valeur qu'en fonction de sa productivité. Il faut refonder l'économie à partir de la personne, sur la base des droits de l'homme. En économie capitaliste,

troisième facteur, qu'il appelle "facteur C". Cette lettre C désigne tout ce qui exprime le travail ensemble : la Coopération, la Communauté, le Cœur... Ce facteur peut bâtir une nouvelle manière de faire de l'économie. L'économie solidaire doit

d'activités : production, commerce, services, consommation, financement... Seul, le "facteur C" peut provoquer leur enchaînement : par exemple, une coopérative de crédit peut contribuer à rapprocher la production



Symposium de Lima sur la Globalisation de l'économie solidaire (juillet 1997)

on considère qu'il y a deux facteurs de production : le capital et le travail. Tout le processus de création de richesses y est expliqué par la combinaison de ces deux facteurs. Le sociologue chilien Luis Razetto, à partir d'expériences d'économie populaire, a identifié un

être mise en œuvre aux niveaux local, national et international, car l'enjeu, aujourd'hui, est bien de parvenir à "globaliser" la solidarité.

### Le niveau local

Au niveau local, le modèle néolibéral ne permet pas de lier les différents types

et la technologie, ou le secteur des services et celui de la consommation. Il s'agit de bâtir une véritable économie locale à partir de l'enchaînement solidaire des différentes activités. Mais cette économie locale n'est pas fermée : il faut prendre en compte le marché ouvert



Visite  
en France  
des acteurs  
mexicains

“informelle” (sans réglementation ni droit du travail), les dernières enfin se réclamant de l’économie “populaire”, donc mettant l’accent sur

l’activité des populations pauvres, voire très pauvres. Cette autre économie prend des formes diverses (coopératives de producteurs, associations de petites entreprises, organisations de consommateurs, collectifs d’habitants et d’usagers...), créant des activités dans des domaines variés : logement, confection de repas, hygiène, santé, habillement, transports, petits commerces... Les dispositifs d’ap-

pui semblent plus faibles qu’en France (excepté le micro-financement, relativement développé), mais les Mexicains insistent sans doute davantage que nous sur l’exigence de démocratie participative et la construction d’un rapport de force politique. L’un des enjeux auxquels est confrontée la jeune économie participative mexicaine est en effet de pouvoir peser sur un environnement souvent hostile : ainsi, les producteurs associés en coopératives d’achat se heurtent aux intérêts des intermédiaires qui préfèrent négocier avec des producteurs isolés.

dans lequel elle s’inscrit.

#### Le niveau national

Dans l’économie péruvienne, on distingue trois grands secteurs :

- le secteur privé (grosses entreprises, multinationales...);
- le secteur public (pouvoirs publics, entreprises nationales...);
- le secteur social (coopératives d’épargne et de crédit, coopératives de travailleurs, associations de micro-entrepreneurs et de paysans, ONG, etc.).

Née principalement dans le secteur social, l’économie solidaire ne peut pas y rester cantonnée si elle veut se poser en alternative. Son projet historique est bien de pénétrer tous les secteurs. Elle doit viser à “solidariser” l’économie privée et l’économie publique. Avec les pouvoirs publics, on peut, par exemple, saisir toutes les opportunités de coopération avec la société

civile. De même, dans le secteur privé, il faut utiliser l’émergence du concept de “responsabilité sociale de l’entreprise”, qui s’exerce de trois manières :

- préoccupation de l’entreprise privée pour la formation des travailleurs et leurs conditions de travail;
- implication dans le développement de l’économie locale;
- engagement en faveur du développement durable et des technologies qui préservent l’environnement.

Il faut aller plus loin en mettant en place, à côté du bilan financier, un véritable “bilan social” de l’entreprise : un outil qui permet d’apprécier ce qu’elle apporte à son environnement, mais aussi ce qu’elle lui coûte.

#### Le niveau international

Il convient de passer du modèle de la coopération internationale à celui de la

solidarité internationale. Car la coopération est devenue exclusivement technique, reposant sur des critères de compétitivité et d’efficacité. On a perdu de vue les critères politique et éthique.

Dans le modèle néolibéral, tout le pouvoir appartient aux grosses entreprises transnationales du Nord : dès lors, l’aide au développement n’est qu’un accompagnement à l’investissement de ces entreprises afin d’en couvrir le coût social. Au Pérou (pays considéré comme un modèle de l’“ajustement structurel” par la Banque mondiale), le processus de privatisation en cours aboutit à la mise en place d’une économie duale, dans laquelle 80% de la production nationale sera entre les mains de grands groupes multinationaux. Il nous faut essayer de bâtir une nouvelle

globalisation, à partir du croisement des expériences d’économie solidaire du Nord et du Sud. Ainsi, constatant qu’au Pérou une organisation des “cuisines collectives” regroupe quelque 2 000 structures de base et qu’il existe un rassemblement du même type au Québec, un projet d’échange a vu le jour voilà deux ans. De même, sur le plan financier, la confédération des Caisses populaires Desjardins (qui regroupe 7 000 caisses locales au Québec et représente le 5<sup>e</sup> groupe financier canadien) a monté une organisation internationale qui soutient la création de coopératives d’épargne et de crédit dans les pays du Sud. En prenant en compte les trois niveaux - local, national et international -, je suis convaincu qu’il est possible de construire une nouvelle économie, basée sur le “facteur C” : une économie solidaire.»

### L'écho des commissions

#### ◆ COMMISSION FORMATION

Composée de personnes ressources des Régies représentant les huit "grandes régions" CNLRQ, la Commission formation se réunit régulièrement. Elle a pour mission de veiller au bon déroulement du plan de formation et de procéder à la mise en place de nouvelles actions ou à la refonte de certains stages, dans le cadre des orientations fixées par les instances.

Trois chantiers sont ainsi en cours :

- ◆ le métier d'encadrant chargé du suivi social et du parcours d'insertion;



"Nouveaux services, nouveaux emplois": l'enjeu de la professionnalisation

- ◆ le métier des correspondants de nuit et sa professionnalisation;
- ◆ l'ingénierie et le suivi du cycle de formation des directeurs dans le cadre du dispositif "nouveaux

services, nouveaux emplois".

Parallèlement, le plan de formation se poursuit. Avec un constat important en ce qui concerne les stages acteurs : si les stagiaires salariés participent activement à ces stages, le nombre de bénévoles reste quelquefois insuffisant pour un bon équilibre des échanges.

Aussi, le groupe de travail "stage acteurs" mène-t-il une réflexion de fond et prépare un document d'appel dans le but de mobiliser plus largement ces bénévoles. Le premier module du stage encadrants techniques "nouvelle manière" (Dreux, novembre 1998) a répondu pleinement à l'attente des 17 participants : un contenu de formation adapté aux besoins et un excellent accueil par la Régie. Le deuxième module a eu lieu à Grenoble-La-Villeneuve en janvier. Une dernière journée, consacrée au bilan de l'ensemble de la démarche, se tiendra à Paris au printemps.

Le cycle de formation des directeurs sur le programme "nouveaux services, nouveaux emplois" regroupe entre 40 et 45 participants. Thèmes abordés lors des trois premières journées : le développement d'une logique de projet; la construction d'un partenariat actif et solidaire au service du projet; la professionnalisation. La dernière journée sera consacrée à un approfondissement et à une évaluation. A partir de cas concrets, examinés en ateliers, les directeurs analysent les difficultés rencontrées, les freins et les leviers, et confortent leurs pratiques par des apports théoriques.

#### ◆ COMMISSION GLOBALISATION

Deux chantiers sont aujourd'hui prioritaires pour cette commission.

- 1/ A la suite de l'échange franco-mexicain, une plate-

### REPRÉSENTATION

#### ◆ Une nouvelle fondation

Le Groupe Schneider vient de créer la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des Jeunes, sous l'égide de la Fondation de France. Sa double vocation est de soutenir ceux qui s'engagent auprès des jeunes en difficulté d'insertion sociale ou économique - en particulier, le tissu associatif - et d'encourager les initiatives des jeunes.

Charles Bouzols, pour le CNLRQ, est membre du comité exécutif.

#### ◆ Le CNIAE au travail

Le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE), réinstallé le 9 novembre 1998 dans sa nouvelle composition (40 membres) par Martine Aubry, s'est remis au travail. Consulté sur les décrets d'application de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, il a, par ailleurs, fait démarrer

trois groupes de travail sur les thèmes suivants :  
 — "Relations avec l'ANPE des acteurs de l'insertion par l'activité économique";  
 — "Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique";  
 — "Contrats de plan Etat-Région".  
 Le CNLRQ participe à chacun d'entre eux.

#### ◆ CNVA : vers un nouveau mandat?

La mandature du CNLRQ au CNVA (Conseil national de la vie associative)

s'achève. En tant que membre titulaire, le Comité national a apporté une contribution non négligeable aux différents travaux en cours, notamment ceux sur la fiscalité et le bénévolat. Guy Dumontier, en particulier, n'a pas ménagé son temps pour représenter le réseau dans cette instance. Ce qui pousse logiquement le CNLRQ à demander de figurer à nouveau comme membre titulaire pour la prochaine mandature.



forme se constitue dans chaque pays, rassemblant réseaux du développement local, organisations sociales, organismes d'appui et associations de solidarité nationale pour donner un cadre collectif aux futurs projets de coopération réciproque. Plusieurs contacts bilatéraux entre, d'une part, le CNLRQ et des Régies ayant participé à l'échange (Blois, Chambéry, Meaux, Poitiers) et, d'autre part, des partenaires mexicains (Equipo Pueblo, Copevi, UCISV-Ver, UNPT, CCP...) se poursuivent. D'ores et déjà, les projets s'élaborent conjointement et devraient pouvoir s'inscrire dans les objectifs de la plate-forme. Les thèmes abordés sont l'éducation populaire, la formation de femmes leaders de projets de développement de quartier, le renforcement institutionnel, la participation des habitants.

2/ La présence en France de David Venegas (Edaprospo) est l'occasion d'approfondir le contact avec le Pérou et la dynamique de développement urbain participatif à l'œuvre sur la commune d'Ate-Vitarte (banlieue de Lima).

#### ◆ COMMISSION EUROPE

Trois représentants du réseau ont eu l'occasion de rencontrer les coopératives italiennes de la région de Brescia. Un voyage instructif, mais qui mérite approfondissement, sachant que cette expérience est aujourd'hui au cœur des réflexions sur le développement d'entreprises à but social. A noter, l'organisation en consortiums qui assure à la fois la cohésion éthique, la représentation politique et le soutien aux structures de base. Par ailleurs, la commission Europe appuie l'investissement du réseau dans le programme d'action de l'AERDQ (Association européenne des Régies de Quartier).

Ainsi Jacques Vivent (Avignon) et Zinn Din Boukhenaiissi (Meaux) travaillent sur le futur "répertoire européen" des Régies de Quartier. Guy Dumontier (Vernouillet) et François Reisser (Orléans-Repères, président de l'AERDQ) réfléchissent, quant à eux, avec nos amis belges à un texte de type "manifeste" permettant de rassembler des dispositifs fortement influencés par leurs contextes nationaux dans une même volonté de lutter contre l'exclusion et de promouvoir la citoyenneté - européenne, bien sûr - des habitants des quartiers.

#### ◆ GROUPE DE TRAVAIL

##### "CORRESPONDANTS DE NUIT"

Dans la continuité du travail réalisé en 1997 et 1998, et qui a abouti à la production d'un guide méthodologique, un groupe de travail, en charge de la "professionnalisation des correspondants de nuit", s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Il est composé, entre autres, des sept Régies (Dreux, Rouen, Nevers, Grenoble, Chambéry, Melun et Cholet) qui développent cette activité au sein du réseau (employant pour cela une quarantaine de salariés, jeunes ou moins jeunes). Bien entendu, les projets en cours de montage seront associés au fur et à mesure. La professionnalisation des correspondants de nuit est le point de passage obligé pour la pérennisation de ces activités, donc leur solvabilisation à terme. C'est pourquoi une démarche itérative entre la professionnalisation des salariés et celle de l'activité apparaît indispensable. Un dispositif expérimental, associant pleinement l'ensemble des acteurs, est à l'étude et devrait être mis en œuvre rapidement. Nous en reparlerons dans *Info-réseau*.

## JURIDIQUE

### ◆ Une sélection

#### de nouveaux textes

##### — circulaire DGEFP/DIJ

**n° 98-33** du 23 octobre 1998 relative à l'application du programme TRACE

##### — décret n° 98-1029

du 13 novembre 1998 relatif à l'aide aux associations, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, organismes à but non lucratif et unions d'économie sociale pratiquant la sous-location ou la gestion immobilière

(JO du 15-11)

##### — décret n° 98-1036

du 18 novembre 1998 relatif à l'élargissement de l'expérimentation du contrat de qualification aux adultes (JO du 19-11)

##### — décret n° 98-1070

du 27 novembre 1998 relatif aux modalités de cumul de certains minima sociaux avec des revenus d'activités (JO du 28-11 et 5-12)

##### — décret n° 98-1083

du 2 décembre 1998 relatif aux simplifications administratives (JO du 3-12)

##### — décret n° 98-1107

du 8

décembre 1998 portant modification du décret n° 95-925 du 19 août 1995 modifié relatif aux contrats initiative-emploi (JO du 9-12)

##### — décret n° 98-1108

du 9 décembre 1998 portant modification du décret n° 90-105 du 30 janvier 1990 modifié relatif aux contrats emploi-solidarité (JO du 10-12)

##### — décret n° 98-1109

du 9 décembre 1998 relatif aux contrats emploi consolidé (JO du 10-12)

##### — décret n° 98-1180

du 23 décembre 1998 relatif aux montants de l'allocation

d'insertion et de l'allocation de solidarité spécifique (JO du 24-12)

##### — décret n° 98-1181

du 23 décembre 1998 portant revalorisation de l'allocation de revenu minimum d'insertion (JO du 24-12)

##### — circulaire du 31

##### décembre 1998

relative aux contrats de Ville 2000-2006 (JO du 15-01-99) (voir page 18)

— loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux (JO du 07-01-99).



Les rencontres de Strasbourg (octobre 1995)

## LA VIE DU RÉSEAU

### ◆ Vers les troisièmes rencontres des Régies

Ca y est : c'est presque parti! Les troisièmes rencontres des Régies de Quartier sont prévues pour cet automne, en région parisienne. Elles seront tournées vers les nouveaux



métiers et la participation des habitants à travers - ce qui est la raison d'être des Régies - la coproduction de services urbains. La dimension internationale ne

sera pas absente de ce rendez-vous. Fidèle à la méthode qui a fait ses preuves lors des deux premières éditions, le réseau CNLRQ entend que la préparation mobilise dès le printemps les Régies : non pas comme une charge supplémentaire, mais comme la possibilité de mettre en perspective ce qu'elles ont déjà entrepris et les projets qu'elles comptent développer en

1999. L'événement leur offrira ainsi une opportunité de présenter et de visibiliser leurs réalisations, avec la singularité de pouvoir associer aux débats les plus sérieux la fête la plus débridée. Un comité de pilotage, fort de quinze acteurs du réseau, et couvrant l'ensemble des régions, se met en place et va lancer très prochainement cette phase de préparation.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### ◆ Seconde réunion du CIV

Le Comité Interministériel des Villes, qui s'est réuni le 2 décembre 1998, a commencé de mettre en œuvre les grandes orientations définies lors de sa précédente réunion du 30 juin (dont *Info-réseau* a rendu compte dans son n° 15).

◆ Les futurs contrats de Ville : leur durée sera de 7 ans (au lieu de 5), calquée sur celle des contrats de plan Etat-Région et des fonds structurels européens; le niveau retenu est celui de l'intercommunalité; les conseils généraux seront davantage impliqués; la participation des habitants devient une exigence...

◆ Le renouveau des outils financiers et la simplification des procédures : à noter, le renforcement du Fonds interministériel pour la Ville (FIV), la possibilité

de mutualiser leurs financements pour les partenaires, la création de Fonds de participation des habitants (FPH), les chèques-associatifs, un fonds destiné à aider les organismes de logement social à subventionner de petits travaux d'amélioration, les conventions pluriannuelles, une procédure de paiement simplifiée pour les subventions inférieures à 50 000 F, etc.

◆ De nouveaux grands projets urbains qui intègrent les dimensions urbaine, économique et sociale.

### ◆ La circulaire "Contrat de Ville"

Parue au Journal Officiel du 15 janvier 1999, une circulaire du Premier ministre, en date du 31 décembre 1998, traite des contrats de Ville 2000-2006. Cette circulaire s'inscrit dans les perspectives ouvertes par le CIV du 2 décembre 1998 en précisant :

1. l'objet et la nature du

- contrat de Ville;
- 2. la géographie d'intervention de l'Etat;
- 3. le partenariat avec les conseils régionaux et généraux;
- 4. l'articulation avec les autres dispositifs;
- 5. le calendrier de travail;
- 6. la mobilisation des services de l'Etat;
- 7. la participation des habitants.

Les Régies de Quartier se réjouissent que la circulaire reprenne une proposition de leur réseau pour favoriser une réelle implication des habitants. En effet, au-delà de «l'organisation de démarches permettant aux habitants de se prononcer, en amont de l'élaboration des projets, sur les priorités des programmes d'action...», Lionel Jospin préconise «d'associer [les habitants] à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation en continu des actions». Et si on allait même un peu plus loin en "logeant" la maîtrise d'ouvrage de l'évaluation au sein d'une association

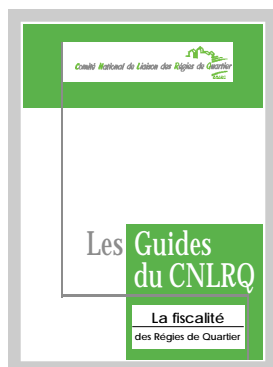
ou d'un collectif d'associations? Le fonds de participation des habitants (FPH) trouverait là une pleine utilité.

### ◆ Un agenda bien rempli

La relance de la politique de la Ville se traduit déjà par deux manifestations d'ampleur nationale : — le premier Festival international de la Ville (à Créteil, du 24 au 26 septembre); — en octobre, des assises nationales consacrées aux "Très grands projets de villes" (destinés à remplacer les actuels "Grands projets urbains"). Des colloques, souvent préparés et organisés conjointement par la DIV (Délégation interministérielle à la Ville) et le CNV (Conseil national des villes) pour remobiliser la réflexion des acteurs : — sur la prévention de la délinquance (16 et 17 mars, à Montpellier); — sur l'éducation (30 et 31 mars, à Tours). Un troisième colloque aura lieu sur l'emploi.

## PUBLICATIONS

### ◆ Un guide fiscal pour les associations



Les associations disposent encore d'un peu plus d'un mois pour effectuer leurs démarches auprès de l'administration afin de préciser leur situation

fiscale. Passé le 31 mars 1999, il sera trop tard... Pour aider les Régies de Quartier, le CNLRQ publie dans les prochains jours un "Guide fiscal" à leur intention (mais aussi à celle de toutes les associations qui le souhaitent). Une excellente préparation à l'interrogation des services fiscaux.

**Commande au CNLRQ, prix unitaire : 90 F, port compris.**

### ◆ Les actes du symposium de Lima

Les actes du symposium sur "la globalisation



de l'économie solidaire", qui s'est tenu à Lima du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 1997, sont parus. Ils rassemblent (en espagnol) l'ensemble des contributions, donnent un compte-rendu exhaustif du travail des ateliers et reprennent les débats qui ont précédé l'adoption de

la déclaration finale.

**Si vous êtes intéressé, contactez le CNLRQ.**

### ◆ Une émission de Saga-Cités

L'émission hebdomadaire Saga-Cités (France 3) a consacré son numéro 298 (25 novembre 1998) à l'expérience des correspondants de nuit menée par la Régie de Chambéry sur le quartier du Biollay.

**La cassette de cette émission, intitulée *Les compagnons de la nuit* est disponible au CNLRQ.**

## AGENDA

### ◆ Janvier (rappel)

#### Jedi 7

Bureau du CNLRQ

#### Samedi 9 et dimanche 10

Cycle acteurs VIII

(1<sup>er</sup> module)

à Clichy-sous-Bois (93)

#### Mardi 12

Sous-groupe de travail de la Commission Formation "suivi social"

#### Mardi 12 et mercredi 13

Stage "encadrants techniques"

à Grenoble (38)

#### Jedi 14

Groupe de travail professionnalisation des Correspondants de Nuit

#### Samedi 16 et dimanche 17

Cycle acteurs IX (1<sup>er</sup> module) à Chambéry (73)

#### Lundi 18

Réunion du sous-groupe

"acteurs"

#### Vendredi 22

Journée de formation des directeurs sur les "emplois jeunes"

#### Jedi 21

Groupe de travail

"projet événement dix ans du CNLRQ"

#### Jedi 28

Bureau du CNLRQ

#### Samedi 30

Conseil d'Administration de l'AERDQ

#### Samedi 30 et dimanche 31

Cycle acteurs X (1<sup>er</sup> module) à Chalon-sur-Saône (71)

### ◆ Février (partiel)

#### Jedi 4

Commission Formation

#### Samedi 6 et dimanche 7

Cycle acteurs VIII (2<sup>e</sup> module) à Toulouse Bellefontaine (31)

#### Mercredi 10

Groupe de travail "projets financiers"

### Samedi 13 et dimanche 14

Cycle acteurs IX (2<sup>e</sup> module) à Béziers (34)

#### Lundi 15

Bureau du CNLRQ

#### Mardi 23

Groupe de travail professionnalisation des Correspondants de Nuit

#### Samedi 27

Commissions Globalisation et Europe

#### Samedi 27 et dimanche 28

Cycle acteurs X (2<sup>e</sup> module) à Roanne (42)

### ◆ Mars (partiel)

#### Samedi 6 et dimanche 7

Cycle acteurs VIII (3<sup>e</sup> module) à Paris

#### Samedi 20 et dimanche 21

Cycle acteurs IX (3<sup>e</sup> module) à Paris

#### Samedi 27 et dimanche 28

Cycle acteurs X (3<sup>e</sup> module) à Paris

## INFO RÉSEAU

### Directeur de la publication

Charles Bouzols.

### Rédaction

Clotilde Bréaud, Philippe Merlant.

### Conception graphique

Patricia Chapuis.

### Imprimeur

LFT, Montreuil.

### Numéro de dépôt légal

91/0322.

### Prix au numéro

25 F.

### Abonnement

80 F

(pour 4 numéros).

### Comité National de Liaison des Régies de Quartier

47-49, rue Sedaine

75011 Paris.

Téléphone 01 48 05 67 58

Télécopie 01 48 05 38 67

e-mail cnlrq@wanadoo.fr

# Hugues Sibille : l'enjeu d'une économie plurielle

Nommé délégué interministériel à l'innovation sociale et à l'économie sociale à l'automne dernier, **Hugues Sibille** est l'organisateur des **Assises nationales de la vie associative** (20 et 21 février), en liaison avec le CNVA (Centre national de la vie associative). Actif depuis de nombreuses années dans les milieux de l'économie sociale, il est aussi de ceux qui ont reconnu très tôt la nécessité de faire émerger un "tiers secteur d'économie solidaire". Il a accepté de répondre aux questions d'*Info-réseau* sur les relations entre ces différentes formes d'économie.

## **Info-réseau : Quelles relations l'économie solidaire entretient-elle avec les autres formes d'économie ?**

**HUGUES SIBILLE** : L'économie solidaire renouvelle la tradition de l'économie sociale : cette dernière insiste sur les formes d'organisation de la propriété ou du pouvoir (propriété collective, gestion démocratique); la première privilégie d'abord des valeurs de solidarité, de partage et d'inscription dans l'économie durable.

Au départ, le mouvement de l'économie solidaire s'est vécu en dehors, voire contre l'économie traditionnelle, y compris l'économie sociale. Aujourd'hui, un certain nombre de responsables de structures d'économie sociale et d'économie solidaire trouvent le chemin du dialogue. Cela va dans le bon sens.

Dans les deux cas de figure, il s'agit de mener une triple démarche :

- une réflexion sur les statuts juridiques;
- la promotion de valeurs spécifiques de citoyenneté et de solidarité;
- la mise en œuvre de pratiques concrètes.

Il peut y avoir des relations de partenariat avec l'entreprise privée, des passerelles à construire. Les fondations qui se créent (la Fondation de France en abrite 450) représentent une ressource précieuse, à condition de faire la part entre une politique de communication de surface et des engagements réels en faveur de pratiques citoyennes.

## **En quoi l'économie solidaire contribue-t-elle au développement durable ?**

Plusieurs critères de développement durable sont essentiels pour favoriser l'émergence de l'économie sociale et solidaire.

— *Principe d'anticipation et de précaution.* L'économie sociale et solidaire, en réintroduisant dans le jeu économique des populations qui en étaient exclues, permet d'éviter le gaspillage des ressources humaines et de prévenir la fracture sociale.

— *Principe de globalité.* En réintroduisant la question du sens et du lien social, l'éco-

nomie sociale et solidaire ne traite pas seulement des enjeux économiques mais sociétaux.

— *Principe de subsidiarité.* Par son écoute des besoins de la population, sa capacité à répondre à des besoins non satisfaits, l'économie sociale et solidaire construit une relation de proximité au plus près du territoire local, du sur-mesure, à l'opposé des logiques descendantes de l'économie assistée.

— *Principe de durabilité.* Parce que l'économie solidaire construit une offre sur une demande négociée, parce qu'elle le fait collectivement par la mutualisation des ressources, les activités sont beaucoup plus enracinées dans le local, donc beaucoup plus durables.

## **Peut-elle, alors, préfigurer un nouveau modèle de développement ?**

L'économie sociale et solidaire n'est pas cantonnée à se développer à la périphérie, en marge d'une "vraie" économie. Elle doit contribuer à faire évoluer le mode de développement vers davantage de démocratie, de solidarité, de citoyenneté.

L'expérience du "bilan sociétal d'entreprise" (initiée par le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale pour mesurer l'apport des entreprises dans la société, quelle que soit leur forme) montre que c'est l'ensemble des structures économiques qui doivent évoluer, pour mieux prendre en compte leur contribution à l'environnement social, technologique et écologique.

Autre exemple : la réflexion engagée par Martine Aubry à travers la mission confiée à Alain Lipietz sur "l'entreprise à but social" témoigne d'une recherche de statuts adaptés à cette nouvelle pluralité économique.

Dans le monde contemporain, aucune des formes économiques (privée, publique, sociale et solidaire) ne peut prétendre à une hégémonie. De l'équilibre entre ces différentes formes peut naître une société démocratique et équitable. Globalement, ceci représente tout l'enjeu d'une économie plurielle.